

DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de
Dunkerque



Déclaration de démarchage

Le démarchage est soumis à une réglementation protectrice portant sur le contenu du contrat et les délais de rétractation.

Conformément à l'arrêté municipal 2023-062 du 06/07/2023, tout démarchage doit faire l'objet d'une déclaration auprès des services de la mairie de Steene, **au minimum 15 jours** avant le commencement de celui-ci.

La présente déclaration n'autorise en aucun cas le mandataire à se déclarer accrédité par la commune pour démarcher les particuliers.

Déclarant

Dénomination sociale :

Numéro SIREN :

Adresse :

Ville :

Nom Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Téléphone fixe :

Téléphone Portable:

Démarchage

Objet du démarchage :

Période :

du

au

inclus

Démarcheurs

Nom Prénom :

N° immatriculation du véhicule Secteur :

Nom Prénom :

N° immatriculation du véhicule Secteur :

Nom Prénom :

N° immatriculation du véhicule Secteur :

Nom Prénom :

N° immatriculation du véhicule Secteur :

Observations (Réservé à la Mairie de Steene)

- démarchage autorisé du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 09h à 11h30 et de 14h30 à 17h30.

Joindre impérativement à toute demande les copies d'un extrait du K-Bis, des cartes professionnelles ainsi que les Cartes Nationale D'identité de chaque démarcheur.

Document à retourner à la Mairie de Steene, rue de la mairie ou par courriel : mairie@steene.fr

Date : __/__/____

Cachet et signature

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la mairie de Steene pour le respect des règles de la vente à domicile, appelé "porte à porte", qui consiste à proposer au consommateur de souscrire un contrat de vente, de location ou de prestation de services.

Elles sont conservées pendant 1 an et sont destinées aux services de la Mairie, de la Gendarmerie Nationale et de la Direction Départementale de Protection des Populations

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Mairie de Steene - tel : 03.28.62.12.90 - courriel : mairie@steene.fr

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).